



ARRETE TEMPORAIRE N° 2022-099 **PORTANT REGLEMENT DE CIRCULATION**

PUBLIÉ LE

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

27 OCT. 2022

MAIRIE DE LA WANTZENAU

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1,
Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment ses articles L 2542-1 et suivants et L 2213-1 et suivants,
Vu la loi du 2 mars 1982 portant décentralisation,
Vu l'avis favorable de la Préfecture portant autorisation d'une cérémonie commémorative

Considérant que **le bon déroulement de la cérémonie du 11 novembre 2022** et notamment sa parfaite sécurité, nécessite la fermeture à la circulation automobile de la rue des Héros entre les N°28 et 36,

ARRÊTE

Instauration temporaire d'une interdiction de stationnement et de circulation

Article 1 : Réglementation 2.02.04

Vendredi 11 novembre 2022 de 10h00 à 12h00, seront interdits à la circulation et au stationnement tous les véhicules à partir du N° 28 rue des Héros jusqu'au carrefour au niveau de l'école Elémentaire ILL et Ried au N° 36 rue des Héros.

Article 2 :

Une déviation sera mise en place (côté N° 28 rue des Héros) par les rues : rue Albert Zimmer, rue des Tuiles, sortie rue du Général Leclerc.

Article 3 :

Une deuxième déviation sera mise en place (côté rue du Général de Gaulle) par les rues : rue de l'église, rue de la gare, rue du Stade Saint Paul, rue du Château, rue du Patronage, sortie rue du Général Leclerc.

Article 4 :

Recommandations : Les voies fermées temporairement à la circulation publique à l'occasion du déroulement de la cérémonie du 11 novembre 2022 doivent rester accessibles aux véhicules de secours et de lutte contre l'incendie.

Article 5 :

Une signalisation pour les déviations sera mise en place par les services communaux.

Article 6 :

Toute contravention aux dispositions précédentes sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 :

Copie de la présente sera adressée à :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- Mme la Présidente de l'Eurométropole,
- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Compagnie des transports Strasbourgeois,
- M. le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole,
- Aux archives à la Mairie.

Fait à La Wantzenau, le 12 octobre 2022

La Maire

Michèle KANNENGIESER

